



Compte rendu du Comité Technique Spécial des Greffes des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel du 27 novembre 2019

La réunion du CTS pour les agents des greffes des juridictions administratives et des cours administratives d'appel s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de M. Thierry-Xavier Girardot, secrétaire général du Conseil d'Etat en présence de M. Emmanuel Meyer, secrétaire général des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2019 du CTS des greffes ;
- Examen pour avis de l'arrêté modifiant l'arrêté du 8 mars 2012 fixant les cas de recours aux astreintes et le montant des indemnités d'astreinte, de permanence et d'intervention effectuées par les agents de greffe des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel pour l'instruction ou le traitement des contentieux nécessitant de statuer dans l'urgence ;
- Examen pour avis des modifications du règlement intérieur de la cour administrative d'appel de Marseille ;
- Résultats du questionnaire relatif à la composition et au fonctionnement des cellules de greffe spécialisées dans le traitement des urgences ;
- Point sur le complément indemnitaire annuel (CIA) pour l'année 2019 ;
- Point sur la mise en œuvre de la clause de révision quadriennale de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE).

Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 45 du décret n°2011-184 du 15/02/2011) :

- ⇒ Organisation du dialogue social dans le cadre de la loi transformation fonction publique ;
- ⇒ Point sur le manuel des greffes ;
- ⇒ Point sur la formation initiale et continue des greffiers de chambre ;
- ⇒ Point sur l'intégration des correspondants informatiques dans la filière SIC : avancement - mutation ;
- ⇒ Compte personnel de formation (CPF) : refonte de la charte de double gestion sur la formation ;
- ⇒ Point sur la gestion des vacataires et des assistants de justice au regard du gel des crédits annoncés cet été ;
- ⇒ Point sur les mesures annoncées en faveur des agents affectés dans les cellules de greffe spécialisées dans le traitement des urgences ;
- ⇒ Point sur les modalités de gestion des congés dans les greffes ;
- ⇒ Etat d'avancement des visio-audiences de la CNDA dans les CAA de Nancy et de Lyon ;
- ⇒ Mesures prises pour assurer le suivi de la santé des personnels du tribunal administratif de Rouen et des mesures prises durant la crise pour préserver les agents ;
- ⇒ Point sur les travaux en cours à la DSI et les projets à venir ;
- ⇒ Point sur la responsabilité de l'achat de petits matériels pour les espaces de restauration dans les juridictions.

***Etaient présents
au titre de
Force Ouvrière,***

***M. Patrick
FOUINETEAU***

***Mme Catherine
MAGRI***

***Mme Evelyne
CARTIER***

***Mme Catherine
BUOT***

***Mme Colette
GOUSSI***

***Mme Christiane
PEYRE***



En préambule à la séance M. Thierry Xavier Girardot ouvre le débat en annonçant que le représentant des ressources humaines du Ministère de l'Intérieur n'est ni présent, ni représenté.

FORCE OUVRIERE regrette et dénonce l'absence d'un représentant du ministère de l'intérieur niant de ce fait l'existence des 1600 agents appartenant à ce même ministère qui sont affectés dans les juridictions administratives. Le secrétaire général nous informe qu'il rencontrera la directrice des ressources humaines du ministère au mois de décembre et lui fera part de notre amertume.

Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2019.

FORCE OUVRIERE valide après correction la version proposée.

Examen pour avis de l'arrêté modifiant l'arrêté du 8 mars 2012 fixant les cas de recours aux astreintes et le montant des indemnités d'astreinte, de permanence et d'interventions effectuées par les agents de greffe des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel pour l'instruction ou le traitement des contentieux nécessitant de statuer dans l'urgence.

Les modifications portant essentiellement sur les délais de saisine, elles sont votées à l'unanimité des organisations syndicales.

Examen pour avis des modifications du règlement intérieur de la cour administrative d'appel de Marseille.

La modification portant sur le changement d'heure de fermeture de la juridiction administrative à 12h au lieu de 12h30 a été adoptée en réunion plénière des agents de greffe. L'ensemble des organisations syndicales votent pour à l'unanimité.

Résultats du questionnaire relatif à la composition et au fonctionnement des cellules de greffe spécialisées dans le traitement des urgences.

Seules 29 juridictions ont répondu au questionnaire visant à la mise en œuvre de cellules spécialisées dans le traitement des urgences. FORCE OUVRIERE ne s'explique pas le manque d'implication des chefs de juridictions sur un sujet conjoncturel qui a mis et menace de mettre en grande difficulté le fonctionnement des greffes.

Le secrétaire général des TA/CAA détaille les différents résultats de l'enquête.

Sur la taille des cellules, il semblerait que l'efficacité de leur fonctionnement soit liée au volume des affaires, l'effet de masse générant une plus forte activité.

Par contre à un niveau d'activité conséquent, il serait impératif de dissocier la cellule étrangers de la cellule référés.

Les cellules encadrées par un agent de catégorie B fonctionneraient de manière plus efficace. Un encadrement pourrait donc être envisagé à moyen terme.

FORCE OUVRIERE se prononce pour la séparation en deux cellules et l'affectation d'un agent de catégorie B pour l'encadrement.

FORCE OUVRIERE rappelle la nécessaire urgence de rendre ces postes attractifs afin de faire face au flux des dossiers entrants, leur urgence et le stress qu'ils génèrent.

Enfin, dans la mesure où l'attribution de points de NBI réclamée par FORCE OUVRIERE a été catégoriquement refusée FORCE OUVRIERE demande qu'une enveloppe supplémentaire soit abondée au CIA.

FORCE OUVRIERE rappelle l'importance d'apporter des réponses appropriées à ce problème conjoncturel fondamental et accepte la mise en place d'un groupe de travail dès le premier trimestre.



Point sur le complément indemnitaire annuel (CIA) pour l'année 2019.

L'administration commente le tableau fixant les montants moyens des différentes catégories sur les années 2017, 2018 et 2019 en soulignant que ces montants sont plus élevés qu'en préfecture, au Conseil d'Etat et la CNDA.

FORCE OUVRIERE rappelle que les régimes indemnitaires en centrale ne sont pas les mêmes non plus qu'en province.

FORCE OUVRIERE regrette que l'augmentation de 5 % demandée en juillet dernier n'ait pas été acceptée.

Sur le fond **FORCE OUVRIERE** réclame que la circulaire annuelle relative au CIA soit diffusée sur l'intranet des juridictions administratives.

FORCE OUVRIERE s'étonne de n'avoir pas été destinataire cette année, de la répartition des juridictions par groupe (Groupe 1, 13 juridictions, Groupe 2, 14 juridictions et Groupe 3, 13 juridictions).



Point sur la mise en œuvre de la clause de révision quadriennale de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE)

728 agents ont bénéficié de cette révision quadriennale ainsi répartis :

- . 459 agents de catégorie C avec un montant moyen de 215 euros,
- . 183 agents de catégorie B avec un montant moyen de 323 euros,
- . 86 agents de catégorie A avec un montant moyen de 410 euros.

Les bénéficiaires en seront informés par leur hiérarchie comme pour le CIA.

Le règlement devrait intervenir en décembre avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2019.



Mesures prises pour assurer le suivi de la santé des personnels du tribunal administratif de Rouen et mesures prises durant la crise pour préserver les agents

Le secrétaire général souligne la réaction immédiate dès le matin de même de l'incendie à Rouen du chef de juridiction et de son greffier en chef en prévenant magistrats et agents de greffe de la fermeture de la juridiction pour la journée.

Point sur la responsabilité de l'achat de petits matériels pour les espaces de restauration dans les juridictions

Ce point inscrit par nos collègues de la CFDT relevant du CHST est reporté à la séance du CHSCT du 29 novembre 2019.

Point supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales.

Organisation du dialogue social dans le cadre de la loi transformation fonction publique.

FORCE OUVRIERE signale que le groupe de travail s'est réuni mardi 26 novembre 2019 au ministère de l'intérieur pour définir les lignes directrices de gestion, aux politiques de mobi-

lité et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.

A ce stade le Conseil d'Etat n'a pas fourni d'élément concernant la mobilité des agents des corps gérés par les juridictions administratives.

Point sur le manuel des greffes

FORCE OUVRIERE rappelle que sa demande date de 4 ans, que ce manuel est un outil essentiel à l'usage tant des nouveaux arrivants que des agents de greffe expérimentés. L'administration nous annonce sa parution sur l'intranet dès le début d'année.

Point sur la formation initiale et continue des greffiers de chambre

FORCE OUVRIERE réclame une formation initiale obligatoire d'un mois dès la prise de poste pour les greffiers de chambre issus d'un périmètre extérieur estimant que les deux modules de formation actuels demeurent insuffisants.

La directrice du CFJA propose deux formations de 15 jours entrecoupées d'un retour en juridiction estimant que la présence du greffier est nécessaire en juridiction.

A ces périodes de formation s'ajoute le stage des nouveaux arrivants des juridictions. FORCE OUVRIERE souligne que les greffiers du judiciaire bénéficient de 8 semaines bloquées de formation initiale.

Dans un cadre plus général, il est annoncé la confection de la mallette pédagogique au profit des formateurs internes. FORCE OUVRIERE souligne le manque d'attrait pour les formateurs en interne sans doute dû à la faiblesse de leur rémunération au regard de l'investissement.

FORCE OUVRIERE propose pour les juridictions équipées de matériel en visioconférence que des stages soient organisés par le CFJA dès lors qu'il dispose du matériel qui lui permet de se connecter sur 4 sites en simultanément.

Point sur l'intégration des correspondants informatiques dans la filière SIC : avancement - mutation

FO fait observer que lors de la dernière CAP d'avancement dans la filière SIC, aucun représentant du Conseil d'Etat n'était présent. L'administration répond qu'aucune convocation n'a été adressée aux ressources humaines du Conseil d'Etat et que les résultats ne lui sont plus communiqués. Le secrétaire général nous assure qu'il abordera ce sujet lors de son entretien avec la DRH du ministère de l'intérieur.

Actuellement 42 % des correspondants informatiques relèvent de la filière administrative et appartiennent pour la plupart à la catégorie C.

FORCE OUVRIERE fait remarquer qu'à la dernière CAP, seuls deux agents nouvellement

intégrés dans cette filière ont été promus technicien de classe normale (B) aucune autre promotion dans les autres catégories, FO s'interroge sur cette absence de promotion dans les catégories supérieures.

FORCE OUVRIERE souligne encore si nécessaire l'importance de cette fonction au sein des juridictions administrative et requiert de l'administration de faire preuve de vigilance et de porter un regard attentif sur la gestion des agents du ministère de l'intérieur affectés dans les greffes.



Compte personnel de formation (CPF) : refonte de la charte de double gestion sur la formation

Nous avons été informés que le ministère de l'intérieur prenait à sa charge toutes les demandes de formation formulées par les agents de greffe. Le CFJA vient en soutien pour les dossiers présentant des difficultés.

Point sur la gestion des vacataires et les assistants de justice au regard du gel des crédits annoncés cet été

L'administration rappelle les problèmes budgétaires occasionnés par un sureffectif de magistrats qui s'est traduit par le non renouvellement de contrat de vacataire et d'assistant de justice au mois de juin.

Un redressement du budget a permis le recrutement dès septembre d'emploi de vacataire dans les juridictions en ayant fait la demande, néanmoins l'administration restera vigilante sur ce recrutement seule variable d'ajustement existante en matière budgétaire.

FORCE OUVRIERE dénonce le recrutement de vacataire en qualité d'aide à la décision au profit des magistrats déjà en sureffectif.

FORCE OUVRIERE réclame pour le prochain CTS un calcul des ratios incluant l'ensemble des agents utilisés en qualité d'aide à la décision auprès des magistrats.

Point sur les mesures annoncées en faveur des agents affectés dans les cellules de greffe spécialisées dans le traitement des urgences

Ce point a été évoqué en début de réunion.

Point sur les modalités de gestion des congés dans les greffes

FORCE OUVRIERE a été saisie par plusieurs agents de greffe de juridictions différentes sur les difficultés qu'ils éprouvent dans la gestion de leurs congés.

FORCE OUVRIERE demande qu'il soit fait preuve de compréhension et de plus de souplesse dans la gestion des congés au regard notamment des contraintes liées au manque d'effectif des greffes.

L'administration ne pouvant s'autoriser d'ingérence dans les juridictions, il appartient, à nous, organisation syndicale de réagir et d'agir au profit des agents concernés.

Etat d'avancement des visio-audiences de la CNDA dans les CAA de Nancy et de Lyon

Une médiation est en cours avec l'ensemble des acteurs, une issue devrait intervenir avant la fin de l'année

Point sur les travaux en cours à la DSI et les projets à venir

Présentées par le directeur des services informatiques du Conseil d'Etat les travaux à venir concerneront :

- le portail avocat de télérecours,
- développement de la fiche navette dématérialisée dans télérecours, Il y a deux ans FO s'était vu refuser cette demande,
- préparation migration base de données SKIPPER et mise en place de la dernière version Oracle
- fusion portail SKIPPER / Télérecours prévue fin 2021 ?
- refonte AJWIN - SKIPPER,
- installation de la wifi dans les salles de réunion des juridictions au profit de nos collègues magistrats pour les séances de délibérés et d'instruction,
- amélioration de l'outil statistique.





*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*

N'hésitez pas à contacter

pour de plus amples informations

**vos représentants FO au Comité Consultatif
Paritaire Spécial/CTPS**

**ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité
Spécial/CHSS**

Patrick FOUINETEAU (CTPS/CHSS)

Catherine MAGRI (TA de Melun)

Colette GOUSSI/TA Paris (CTPS/CHSS)

Christiane PEYRE (TA de Marseille)

Isabelle NIO (CAA de Douai)

Evelyne CARTIER (TA de Besançon)

**Irène MONTANGON/CAA Bordeaux
(CTPS)**

Nathalie MANZANO (CTPS)

Catherine BUOT (CTPS)

Nadia TAOUCHI (CTPS)

**NOS REPRESENTANTS NATIONAUX
VONT PROCHAINEMENT VISITER
VOTRE JURIDICTION POUR UNE
REUNION D'INFORMATION VENEZ
A LEUR RENCONTRE
C'EST LE MOMENT DE VOUS FAIRE
ENTENDRE**

Rejoignez nous sur les
réseaux sociaux
FO Prefectures



ainsi que notre site informatique sur l'intranet
des juridictions ou sur internet

www.fo-prefectures.com